

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2026

FAVORISER LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISES SOUS FORME DE
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET PARTICIPATIVES ET DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
D'INTÉRÊT COLLECTIF - (N° 2603)

Adopté

N° CF33

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Mercier

à l'amendement n° CF17 de M. Le Coq

APRÈS L'ARTICLE 3

A l'alinéa 4, substituer aux mots :

"quatre mois",

les mots :

"six mois".

EXPOSÉ SOMMAIRE

"